



ASSOCIATION DES
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE BREF

ISSN 0847-3560

École de droit
local 259
Moncton (N.-B.) E1A 3E9

le 27 mai 1996
Vol. 9, n°5

☞ NDLR - Comme l'a si bien dit un illustre personnage devant l'Assemblée générale de l'ONU le 26 septembre 1960, «Je serai BREF...». Voici le BREF à Basile.

POTINS, POTINS...

Saviez-vous que:

☞ Lynne Castonguay, Gérard Snow, Basile Chiasson et Maurice Bastarache étaient à Ottawa pour la réunion du PAJLO le 28 avril 1996?

Saviez-vous que:

☞ Le professeur Serge Rousselle prend un congé sabbatique pour faire des études de Doctorat en droit de l'environnement?

Saviez-vous que:

☞ Monsieur Gérard Snow a présidé au lancement officiel d'un nouveau tome du Juridictionnaire dans le cadre des assises du PAJLO le 27 avril 1996?

Saviez-vous que:

☞ Notre Fédération nationale a un nouvel exécutif? M^e Rhéal Theffaine, c.r., a accepté à nouveau la présidence, M^e Nathalie Desrosiers occupe le poste de vice-présidente et notre confrère d'à côté, M^e Réjean Aucoin, de la Nouvelle-Écosse, est le secrétaire trésorier.

Saviez-vous que:

☞ La règle de droit sur la responsabilité des occupants (c.-à-d., le danger inhabituel) est abolie au Nouveau-Brunswick depuis le 1^{er} juin 1994? Les règles ordinaires de négligence s'appliquent maintenant: *Loi sur la réforme du droit*, L.N.-B.1993, c.L-1.2, art.2.

À PAJLO, PAJLO ET DEMI

La prochaine réunion du PAJLO (et la prochaine réunion de la Fédération des associations des juristes d'expression française de Common Law) se tiendra à Halifax les 16 et 17 novembre 1996. M^e Lionel Levert, le coprésident du PAJLO, a gracieusement accepté l'invitation de M^e Réjean Aucoin, président de l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse.

Pour ceux et celles que l'exercice intéresse, cette réunion du PAJLO en Nouvelle-Écosse en novembre présente un double avantage. D'une part, elle donnera une grande visibilité à la nouvelle Association des juristes d'expression française de la Nouvelle Écosse qui gagnera sûrement de cette visibilité accrue; d'autre part, les paysages forestiers de la Nouvelle-Écosse à l'automne sont tout simplement féériques. Avis aux amis de la nature....

VOICI LA SAISON DU RENOUVELLEMENT

L'AJEFNB aura son nouveau conseil d'administration le 22 juin prochain. Nous pouvons tous et toutes faire une contribution pour le plus grand bien du fait français dans le monde juridique au Nouveau-Brunswick.

Avez-vous pensé à vous présenter au conseil d'administration de l'AJEFNB?

10^e ANNIVERSAIRE

Comme vous le savez tous, le 22 juin 1996, l'AJEFNB fêtera son 10^e anniversaire dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra à Grand-Sault, dans la région Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick. Invitez vos amis et venez en grand nombre fêter l'événement. L'honorable Paul Duffie, ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick sera le conférencier invité et l'Ensemble Vide vous offrira un spectacle divertissant. Vous avez reçu les avis de convocation de l'AGA à ce sujet dans votre courrier.

JURISTE DE L'ANNÉE

À chaque année, l'AJEFNB accorde le prix AJEFNB afin de souligner la contribution exceptionnelle d'une personne à l'avancement de la pratique du droit en français au Nouveau-Brunswick. Toute personne, membre ou non de l'AJEFNB, peut proposer une candidature en utilisant un formulaire de nomination disponible au secrétariat de l'AJEFNB. Les candidatures restent en vigueur pendant un an.

Dépêchez-vous d'expédier vos mises en candidature. La date limite pour la remise des candidatures est le 4 juin 1996.

LES CASSETTES DE JURI-LEÇON

L'AJEFNB est fier de vous offrir à nouveau ses cassettes de juri-leçon à la maison, d'une durée de 30 minutes. Le contenu de l'étude reprend les diverses expressions courantes dans la profession juridique.

LA FUSION DES ANNOTATIONS AUX RÈGLES DE PROCÉDURE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'AJEFNB et M^e Basile Chiasson désirent vous rappeler que la Fusion des Annotations aux règles de procédure du Nouveau-Brunswick est maintenant disponible.

Cet ouvrage comprend l'ouvrage original et les mises à jour jusqu'au volume 150 des Recueils des arrêts du Nouveau-Brunswick. C'est un ouvrage dont la qualité est indéniable et l'utilité indispensable.

Les membres de l'AJEFNB peuvent se procurer cet ouvrage au prix de quatre-vingt-six dollars (incluant les frais de port et de manutention). Prière de vous adresser à la secrétaire de l'AJEFNB au (506)853-4151.

L'IMMOBILISME DE L'IMMOBILIER: ÇA BOUGE

Honoré Bourque et son collègue de travail dans ce dossier, André Lupien, ont réussi un coup d'éclat en obtenant que l'Association des agents immobiliers du Nouveau-Brunswick accepte le principe des formulaires bilingues pour les conventions d'inscription et les conventions exécutoires de vente. Ce dossier faisait partie des revendications chroniques de notre Association depuis plusieurs années. Tout le crédit du déblocage de ce dossier revient à Honoré Bourque et André Lupien. Plus de détails à ce sujet à l'AGA.

LA LANGUE DE LA MIRAMICHI: UNE LANGUE DE BOIS

Décidément, la région de la Miramichi a de sérieuses difficultés avec le fait français dans l'administration de la justice. L'Association a été saisie, il y a quelque temps, d'une plainte relative à l'unilinguisme de l'agent d'aménagement de la Commission d'aménagement de la Miramichi.

Voilà que cette fois-ci, c'est le nouveau greffier de la circonscription judiciaire de Miramichi qui est unilingue anglophone. L'AJEFNB ne tardera pas à faire parvenir une lettre à ce sujet à notre ministre de la Justice afin de dénoncer cette situation et d'obtenir qu'elle soit corrigée dans les meilleurs délais pour respecter la réalité linguistique de notre province.

LA LANGUE DES AGENTS DU PROCUREUR GÉNÉRAL: LANGUE VIVANTE OU LANGUE MORTE?

La plainte de l'AJEFNB relative à la capacité linguistique des agents du procureur général retenus à contrat au Nouveau-Brunswick suit son petit bonhomme de chemin. Le bureau du Commissaire aux langues officielles est maintenant prêt à entreprendre une enquête sur le terrain afin de faire des entrevues pour vérifier le bien-fondé de notre plainte.

Cependant, le conseiller juridique principal du Commissaire aux langues officielles, M^c Richard Tardif, nous a tout récemment indiqué qu'une affaire judiciaire était devant la Cour du Banc de la Reine dans la région de Campbellton. L'affaire Amical Boulay est particulièrement intéressante à la lumière de notre plainte, dans la mesure où le défendeur dans une instance civile dans laquelle il est poursuivi par la Société canadienne des postes prétend qu'il ne devrait pas supporter les coûts entraînés par les frais de traduction rendue obligatoire du fait que les avocats de la Société canadienne des postes sont unilingues anglophones alors qu'il est francophone.

L'AJEFNB surveille attentivement le développement de cette affaire et assure le suivi de la plainte. Plus de détails à ce sujet à l'AGA.

LA LANGUE DU NOUVEAU- BRUNSWICK

La sous-ministre aux Affaires intergouvernementales et autochtones M^{me} Madeleine Delany - LeBlanc nous annonce que le gouvernement procède actuellement à l'étude de la politique des langues officielles.

Cette politique a été mise sur pied en 1988 et le discours officiel précise que le principal objectif est de permettre à notre population de recevoir des services gouvernementaux dans la langue de notre

choix. Il semblerait qu'elle permet aussi aux employés de la Fonction publique provinciale de travailler le plus possible dans la langue de leur choix.

Vous trouverez ci-inclus pour votre information le mini-questionnaire et la politique des langues officielles de la province du Nouveau-Brunswick de 1988.

N'hésitez pas à vous faire entendre et à retourner le mini-questionnaire par télécopieur au (506) 453-2995 ou par la poste. Votre bienveillant président a obtenu un recul de l'échéance prévue du 15 mai 1996, aux calendes grecques. Bien sûr, ce serait une bonne idée d'expédier le tout avant l'AGA du 22 juin 1996.

LES TROUVAILLES DU COMMISSAIRE

En novembre 1995, le Commissaire aux langues officielles du Canada a déposé une étude intitulée "L'utilisation équitable du français et de l'anglais devant les tribunaux au Canada".

Notre association a joué un rôle important dans la décision du commissaire de faire une telle enquête. Le résultat a été un produit d'analyse riche en informations et intéressant quant à ses recommandations.

Lors de sa réunion régulière du 26 avril dernier, la Fédération des associations de juristes de Common Law d'expression française a décidé de retenir les services de M^c Gérald Lévesque de l'Ontario et lui a confié la mission d'assurer le suivi du rapport du Commissaire et de ses recommandations.

Notre association continuera à collaborer étroitement avec le Commissaire aux langues officielles et M^c Lévesque pour que la perspective néo-brunswickoise soit adéquatement représentée dans le suivi à donner au rapport et aux recommandations du Commissaire Goldbloom.

FINANCEMENT GÉNÉREUX

Normalement, toute discussion sur le financement est accueillie avec l'enthousiasme d'une visite chez le dentiste! Mais, enfin, une bonne nouvelle! Le président de la Fédération nationale, M^e Rhéal Theffaine, nous a indiqué qu'une entente était intervenue entre le ministère de la Justice fédéral et la Fédération des associations de juristes d'expression française de Common Law Inc. En vertu de cette entente, le ministère de la Justice contribuerait la somme de 525 000 \$ sur trois ans.

Cette contribution vise tant la structure que l'organisation et les services offerts par la Fédération et ses membres. Les contributions du ministère de la Justice seraient répartis de la façon suivante: 1/7 à la Fédération et le solde de 6/7 réparti également entre chacune des six Associations membres de la Fédération.

Les versements de la contribution de 525 000 \$ du ministre de la Justice seraient faits de la manière suivante:

1. un versement de 30 000 \$ à la signature de l'entente dans les prochaines semaines;
2. un total de 145 000 \$ pour l'année financière 1996-1997;
3. un total de 175 000 \$ pour l'année financière 1997-1998;
4. un total de 125 000 \$ pour l'année financière 1998-1999;

Notre Association recevra 1/7 de chacun de ces versements.

Par ailleurs, l'entente entre le ministère de la Justice et la Fédération, lorsqu'elle sera formellement signée, pourra

être reconduite pour deux ans sous réserve d'une évaluation par le ministère.

Patrimoine Canada avait au début accepté de faire une contribution équivalente à celle du ministère de la Justice en vue de financer le fonctionnement de la Fédération et des différentes associations membres.

Regrettablement, un changement est intervenu en toute dernière minute. Patrimoine Canada prétend maintenant avoir accepté de contribuer jusqu'à concurrence de la contribution du ministère de la Justice en autant, toutefois, que pour chaque année fiscale, des projets spéciaux soient soumis par les différentes associations afin de justifier les déboursés envisagés.... Bref, un exemple éclatant de volte-face!

C'est à suivre!

LES HEURES D'OUVERTURE DE L'AJEFNB

Le secrétariat de l'AJEFNB est ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h30. Pour les urgences vous pouvez rejoindre le président, M^e Basile Chiasson, au ☎ (506) 548-3375.

☞ N.D.L.R.... Vous l'avez deviné, il s'agissait de Fidel Castro et son allocution dura 4 h 29 minutes.

Le rédacteur invite les membres à lui faire part de leurs commentaires à l'adresse suivante:

Maître Basile Chiasson
C.P. 20010
Bathurst (N.-B.)
E2A 4V7

☎ Télécopieur: (506) 548-4264